



CHU
BESANÇON
FRANCHE-COMTÉ



Centre Hospitalier
Paul NIPPEL
Morceau



Besançon, le 21/05/2026

Décision n° 2026-16 portant nomination du directeur délégué du Centre Hospitalier d'Ornans

Vu la convention de direction commune du 1^{er} janvier 2026

Vu l'arrêté de nomination de la directrice générale du CNG du 23 janvier 2026

Le Directeur général décide

Article 1 :

Monsieur Aboubacar TRAORE est nommé directeur délégué du Centre Hospitalier d'Ornans dans le cadre de la direction commune.

Article 2 :

Monsieur Aboubacar TRAORE est à ce titre placé sous l'autorité de Monsieur Vincent ORY, directeur référent coordonnateur des établissements de Haute Comté.

Article 3 :

La présente décision, qui prend effet le 01 janvier 2026, fera l'objet d'une publication par voie d'affichage.

Thierry GAMOND RIUS
Directeur général